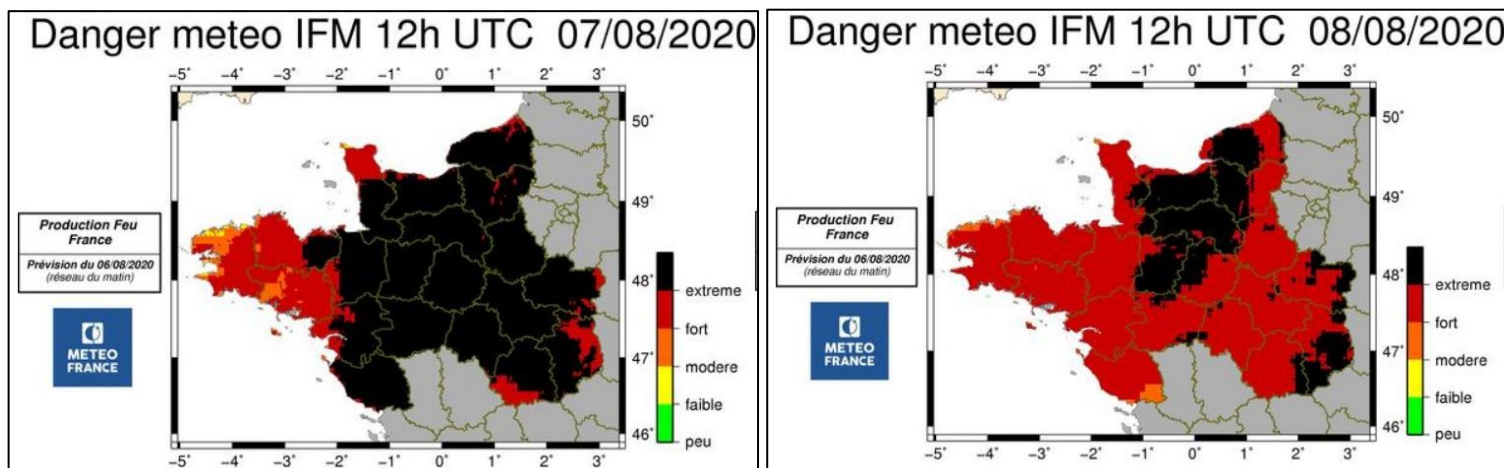


Communiqué – 06/08/2020

A l'attention des acteurs du monde agricole et du monde forestier

Les conditions météorologiques pour les prochains jours prévoient une augmentation du risque incendie, avec une **classification en risque extrême (5 sur une échelle de 5 de l'indice IFM)**, avec une montée significative des températures. Le risque de départ de feux et de propagation des incendies d'espaces naturels sont élevés.



Carte prévisionnelle – Situation susceptible d'évoluer

Il vous est demandé une vigilance particulière sur la période allant **du vendredi 07 au lundi 10 août 2020**. Le risque sera le plus élevé durant **la journée du 07 août**.

Une attention particulière devra être portée afin d'**éviter tous travaux** susceptibles de générer une source de chaleur ou étincelle au sein de vos exploitations.

Une **surveillance accrue** des terrains, infrastructures et matériels devra être assurée et une **alerte systématique** de tout comportement dangereux ou situation anormale devra être adressée aux sapeurs-pompiers via le 18/112.

Consignes de prévention grand public :



Préconisations du Ministère de la Transition Ecologique - Feux de forêt : préservons la végétation face aux incendies : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-feux-forets>

En cas de départ de feu constaté, consultez les consignes de sécurité :

En cas de départ de feu Sécuriser et agir



Avertir

Appeler les secours (18 ou 112) et indiquer précisément à la fois la **localisation** de l'incendie, sa **nature** (récolte, chaume, engin...), son **étendue** et son **importance**.



Agir

Dans l'attente des secours, **limiter** si possible la propagation des flammes en **arrosant** les zones à proximité, en créant une **tranchée** coupe-feu.



Accueillir

Organiser l'accueil et le **guidage** des secours depuis la route principale jusqu'au lieu de l'incendie.